

DELIBERATION DDB2025_009

Nombre de membres du bureau	
en exercice	56
Présents	40
Votants	46
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 février 2025

LE 13 février 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MOTION PORTÉE PAR LE PRÉSIDENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
M. AMELIN donne pouvoir à M. NARDOU

MOTION PORTÉE PAR LE PRÉSIDENT

Dans un climat de plus en plus délétère, nous, élus du Grand Périgueux, ne tolérons plus les agressions à l'encontre du Président du SMD3, Pascal Protano, à qui nous apportons notre soutien plein et entier.

Nous demandons que, par tous moyens, et avec l'aide de l'ensemble des parties prenantes, un terme soit mis aux prises à partie permanentes dont le Président du SMD3, les élus du syndicat et les agents de celui-ci font l'objet. L'inaction des pouvoirs publics alimente le sentiment d'impunité des auteurs des exactions commises contre les élus ou le matériel du SMD3, dévalue l'action publique et expose en particulier Pascal Protano à des violences morales et physiques inacceptables.

En laissant se propager des messages tronqués, mensongers ou orientés sur le travail réalisé par le SMD3, on dévoie l'engagement de ce dernier en faveur de l'intérêt général. On rend surtout impossible la diffusion d'informations rigoureuses et transparentes, seules susceptibles de permettre aux usagers et habitants de notre territoire de comprendre les enjeux de la nécessaire réduction des déchets ménagers.

Pour rappel sur le fond, nous soutenons les actions entreprises par le SMD3 de façon constante depuis plus de 10 ans, avant même que le syndicat départemental ne reprenne à son compte la compétence exercée par le Grand Périgueux et bien antérieurement à la prise de fonction de l'actuel Président.

Dès 2015, notre agglomération adoptait **à l'unanimité** le principe du déploiement de PAV en parallèle de la mise en place associée d'une tarification incitative. L'amélioration du cadre de vie, la propreté, la salubrité en étaient les fondements. Le système de PAV était par ailleurs retenu afin de générer des économies de fonctionnement pour les institutions compétentes comme pour les usagers dans un contexte de hausse continue des taxes appliquées au retraitement des déchets ménagers non triés.

En 2018, notre agglomération, toujours compétente en la matière, décidait **à l'unanimité** la mise en œuvre de la tarification incitative au moyen de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Sur ces bases, le Grand Périgueux transférait sa compétence au SMD3 **en 2021** en entérinant, **à l'unanimité**, la mise en place de la redevance incitative sur son territoire à compter de 2022 (2023 pour la ville de Périgueux).

Après ce processus cohérent, constant et démocratique, les hypothèses d'un retour éventuel au porte-à-porte relèvent de la tromperie considérant les conséquences effectives de celles-ci. Le rachat du matériel nécessaire, les recrutements par dizaines, les dépenses d'implantation des PAV réalisées en pure perte... Le coût économique d'un retour en arrière se chiffre à plusieurs dizaines de millions d'euros, le montant de la redevance devrait augmenter fortement pour les usagers.

L'ensemble des décisions prises sur notre territoire par nous-mêmes le sont dans le souci du respect de la loi « de Transition Energétique » qui s'impose à tous sans ambiguïté depuis 2016. Le Président du SMD3 et ses élus portent avec courage et engagement cet héritage.

Nous ne laisserons pas le Président du SMD3 devenir le bouc émissaire de l'incapacité des représentants de l'État à accompagner les élus locaux dans l'application

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'adopter cette motion.

M. Bourgeois et Mme Doat ne participent pas au vote

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 14/02/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 14/02/2025	Périgueux, le 14/02/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 